



Fondation Rurale
de Wallonie



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Opération de Développement Rural - Awans

Compte rendu de la séance d'information-consultation villageoise de Fooz, le 15 janvier 2024

Présents :

Nombre d'habitants : 15 personnes

- Pour le Collège communal : Thibault SMOLDERS, Bourgmestre ; Maurice BALDEWYNS, Samuel DE TOFFOL, Échevins ;
- Pour l'Administration communale : Christophe BALDEWYNS & Julie DETRIXHE, agents relais de l'ODR ;
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Caroline DELBAR & Perrine URBAIN, agents de développement.

La présentation utilisée en réunion ainsi que la retranscription des feuilles individuelles peuvent être consultées via le lien suivant : <https://bit.ly/ICV-Awans>

1. Accueil des participants

Messieurs Thibault SMOLDERS et Samuel DE TOFFOL, respectivement Bourgmestre et Échevin, accueillent les citoyens et se réjouissent de les voir venir s'exprimer sur l'avenir de leur commune. L'Échevin De Toffol rappelle aux habitants que la première opération de développement rural de la Commune, dont la réalisation majeure est la Maison des Villages, vient de se terminer. C'est donc une seconde opération qui s'entame.

Le Bourgmestre précise que le caractère semi-rural d'Awans fait son avantage, car la Commune s'est développée économiquement. Il insiste cependant sur le souhait de maintenir la ruralité dans la Commune. Il invite enfin les citoyens à formuler, lors de cette consultation, ce qui leur tient à cœur.

2. Déroulement de la soirée

Caroline DELBAR de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) présente le déroulement de la soirée.

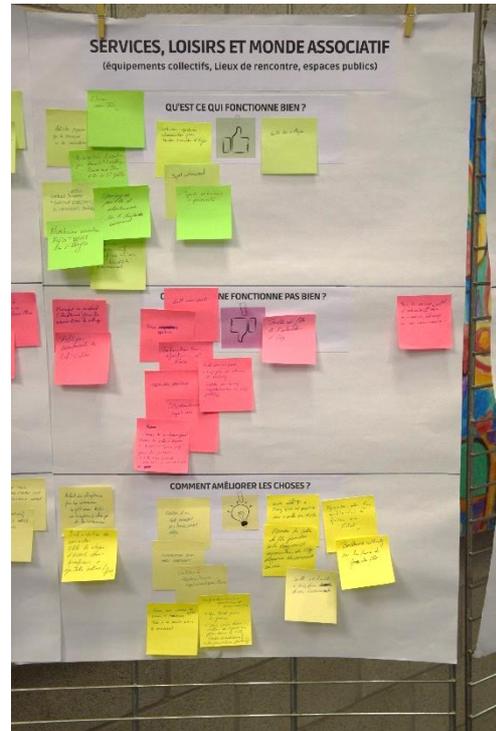
Les objectifs sont :

- d'informer les citoyens sur ce qu'est une Opération de Développement Rural (ODR) et ce qu'elle peut apporter de concret à la dynamique communale ;
- de présenter la « carte d'identité » de la Commune et de confronter les données présentées à la validation des habitants. La présentation des données est divisée en trois thématiques : territoire, population et économie. La collecte des données a été réalisée par le bureau d'études « Un Tour d'Avance » et la présentation de ces thématiques est assurée par la FRW ;
- de consulter les personnes présentes :



- pour chacune des thématiques, il leur est demandé de lister les atouts, les faiblesses et leurs propositions (de solutions, d'améliorations, de projets) sur une feuille A4.
- sur des post-it de couleurs différentes, il leur est demandé d'inscrire, par thématique, les atouts, faiblesses et propositions qui leur paraissent les plus importants (1 idée par post-it).

3. Mise en commun et élaboration d'un diagnostic partagé



Après chaque consultation en lien avec la thématique présentée, les agents de développement regroupent les post-it par thèmes sur des posters prévus à cet effet.

Les taches de couleur permettent de visualiser aisément les préoccupations les plus importantes pour les habitants du village. Les agents de développement en font la synthèse en public et s'assurent que leur lecture correspond bien au ressenti des participants.

Cette synthèse peut être découverte ci-dessous, tandis que la retranscription des feuilles individuelles fait l'objet d'un document à part.

Le nombre de fois qu'une idée a été émise par les participants est inscrit entre parenthèses, dans le cas contraire, l'idée n'a été formulée que par un participant.

Lors de la consultation de Fooz, les 3 sous-thématiques les plus préoccupantes pour les habitants sont : « **Mobilité** », « **Services, loisirs et monde associatif** » et « **Entreprises, commerces, horeca, tourisme** ».

EN MATIÈRE DE TERRITOIRE :

Aménagement du territoire

Le **manque de vision** en matière d'**aménagement du territoire** est souligné.

Le **cadre de vie rural** est apprécié par plusieurs participants **(4)**. Particulièrement au niveau des villages de Fooz, Othée et Villers (2).

Mobilité

La **situation géographique** d'Awans, proche de pôles urbains et de grands axes routiers, est considérée comme étant favorable **(5)**, tout en restant une commune rurale.

Une personne pointe néanmoins la proximité de l'autoroute E40 et de la N3 comme défavorable.

La **circulation dans le village de Fooz** est problématique **(3)**. Particulièrement en certains endroits : rue de Voroux, au carrefour en bas de la rue François Hanon et le long du cimetière. Pour régler cela, il est notamment suggéré de mettre le centre du village en sens unique afin de créer un sens giratoire, d'améliorer la mobilité comme cela se fait ailleurs à Awans ou encore de travailler sur la sensibilisation (civisme des citoyens).

La **mobilité au sein et autour des zones d'activités économiques de Hognoul** est une faiblesse **(4)**. La circulation est engorgée et les parkings des commerces sont parfois saturés.

L'offre en **transports en commun** est trop faible, notamment en soirée et le week-end.

Concernant les modes actifs, il n'y a pas ou **peu de voies lentes sécurisées (2)** et l'absence de cadastre de ces infrastructures ne favorise pas la situation. Le développement de la mobilité douce doit être soutenu via **l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables**. Par ailleurs, une réflexion devrait être menée pour **favoriser l'intermodalité** (notamment en ce qui concerne les connexions entre les différents moyens de transport en commun – TEC et SNCB).

Un participant souligne le **mauvais état des trottoirs dans le village de Fooz** où il est plus spécifiquement demandé de réaliser des trottoirs rue de Voroux.

Environnement

L'environnement « bien vert » et la présence de beaucoup de « **nature** » sont des atouts (2).

Le Site de Grand Intérêt Biologique (**SGIB**) de la « **Campagne de Fooz et des friches ferroviaires de Voroux-Goreux** » représente un atout du territoire à protéger (2). Celui-ci devrait être revalorisé et les **sites d'intérêt paysager** devraient être améliorés (aménagement de points de vue).

Un participant propose de développer les **trames vertes et bleues** sur la commune et un autre, vu l'étendue des zones agricoles, de **réserver des zones à la biodiversité** (haies double/triple, arbres, bosquets, ...).

Il est également suggéré d'aménager un **sentier didactique** en accord avec les riverains, autour de la motte féodale.

Le **développement de l'aéroport de Bierset** est vu négativement, particulièrement pour le SGIB de la « Campagne de Fooz et des friches ferroviaires de Voroux-Goreux ».

Enfin, le **manque de propreté du village de Fooz** est pointé du doigt.

Patrimoine

En matière de patrimoine, il est regretté que **le site archéologique de la motte féodale de Fooz ne soit pas mis en valeur (2)** et il est donc proposé de valoriser ce site patrimonial.

EN MATIÈRE DE POPULATION :

Les publics

L'offre scolaire importante est un atout du territoire et permet que chaque village propose un enseignement fondamental. Malheureusement, **les places d'accueil pour la petite enfance sont insuffisantes.**

La **capacité d'accueil des seniors** est quant à elle positive.

La situation des **jeunes actifs quittant le territoire** est problématique **(2)**. Un participant pointant même le fait que la commune dispose de peu d'atouts pour ce public.

Services, loisirs et monde associatif

La **vie associative ainsi que les nombreuses activités proposées (7)** dans la commune sont pointées comme des atouts majeurs. En particulier, le travail des **associations actives dans les villages** est souligné **(2)** (Qualité Village, Amon Nos Autes, Fête de St-Gilles). Un participant souligne également le bon soutien de la commune vis-à-vis de l'associatif.

On pointe toutefois le manque de **matériel disponible** pour les associations (chapiteaux) et une faiblesse au niveau de la politique communale en termes d'octroi de **subsides aux associations.**

A cet égard, il est proposé que la Commune achète des chapiteaux pour les prêter aux ASBL et que la politique de subsidiation des associations cible davantage le citoyen d'Awans comme bénéficiaire.

Un participant ajoute qu'il faudrait également veiller à un meilleur équilibre entre la culture et le sport.

En matière de sport justement, plusieurs participants pointent **la bonne offre sportive (3)**, qu'ils jugent abordable et de proximité.

En revanche, le **hall omnisports (4)**, et dans une plus large mesure les infrastructures sportives (3), sont pointés comme des faiblesses ou des manques sur le territoire. On note spécialement le **manque d'infrastructures sportives à Fooz.**

Les participants proposent de **créer des infrastructures sportives (3)**. En particulier, il est proposé de **créer un second hall omnisports (2)** qui pourrait accueillir des sports tels que : tennis, padel, volley, badminton.

Un participant souhaiterait que la salle d'Awans soit mise à disposition lors de plages horaires « non encadrées/ sans professeur » où les joueurs pourraient disposer des terrains librement. Il est également proposé de créer un cours de sport pour le parkour. A défaut d'un nouveau hall omnisports, le hall actuel pourrait s'étendre via l'aménagement d'**une ou deux salles supplémentaires** destinées, par exemple, à des cours d'arts martiaux.

Les nouvelles infrastructures sportives créées permettraient également d'**accueillir les associations.** Ainsi, le **patro** pourrait y bénéficier d'un local.

Il est aussi proposé d'**améliorer les aires de jeux** afin de garantir plus de sécurité aux enfants.

La **Maison des Villages** est un outil positif pour la commune mais on note que la salle du village de Fooz est à l'abandon (2). Il est donc logiquement proposé de **rénovier la salle de village de Fooz** (3) pour soutenir la dynamique associative du village. Dans le même esprit, il faudrait **mettre en valeur le Flot (2)** (plaine de jeux située rue Joseph Delmotte) en y organisant davantage d'activités/animations et y installer un barbecue collectif.

Enfin, on regrette l'**absence de service d'entraide** entre la population (mise en commun, échange de connaissances, ...)

Logement

Le **manque d'accès à la propriété** est un élément négatif sur lequel il conviendrait d'agir, notamment dans l'optique d'un rajeunissement de la population qui semble avoir des difficultés à accéder à un logement.

Participation, communication et gouvernance

La communication de la commune via les **réseaux sociaux** est jugée favorablement.

Le travail de l'**ADL** est fortement apprécié par les participants (3). En particulier, l'ADL est jugée efficace dans son travail (dynamisme) et permet d'offrir une diversité commerciale sur le territoire.

EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE :

Entreprises, commerces, Horeca, tourisme

La commune d'Awans propose une **offre commerciale bien développée (7)** et facile d'accès. L'offre est jugée suffisante notamment en ce qui concerne les plus grandes entreprises. Les participants jugent d'ailleurs que **les grandes entreprises sont néfastes pour le développement des petits commerces (4)** en plus de générer des nuisances (bruit, mobilité). La Commune devrait davantage **aider le développement des petits commerces (2)** notamment via la mise en avant des produits locaux ou l'allègement de la fiscalité.

Le **taux d'emploi élevé** est positif (3). Les participants s'inquiètent toutefois de savoir si les emplois proposés à Awans bénéficient aux habitants de la commune (2) et regrettent le taux d'emploi très faible dans la catégorie « Administration, enseignement, santé, défense et social ». **L'emploi local**, soit à destination des habitants d'Awans, devrait être favorisé (2).

Des participants proposent de mieux informer les citoyens sur l'emploi dans la commune en mettant en place une page internet dédiée aux **offres d'emploi dans les commerces du territoire (2)** afin qu'ils bénéficient aux Awansois. [NDLR : une liste existe sur le site de l'ADL.](#)

Enfin, le **faible développement du tourisme** est pointé comme une faiblesse (2).

Agriculture

Les **zones agricoles** sont vues comme un atout du territoire, de même que l'offre actuelle en **vente directe/circuits-courts (2)** proposées par certains agriculteurs.

La **diminution des terrains agricoles** est un point négatif.

Les producteurs locaux doivent être soutenus et encouragés (4), notamment au travers du développement de filières de production et de transformation ou pour la **vente directe** de leurs produits **(2)**.

Ressources

/

4. Tour de questions & remarques

Questions/réponses concernant l'**ODR** :

Différents acteurs sont amenés à travailler sur l'ODR : Auteur de projet, FRW, agents communaux. Qui finance cela ?

Les agents communaux sont rémunérés par la commune et il est prévu qu'ils puissent dégager du temps pour la gestion de cette opération.

L'Auteur de projet a été désigné suite à un marché public et il est exclusivement rémunéré par la Commune.

Enfin, la Fondation Rurale de Wallonie est principalement financée par la Région wallonne. Ses missions sont encadrées par une convention-cadre. Les communes qui bénéficient de l'accompagnement de la FRW versent également à cette dernière une quote-part au prorata de leur nombre d'habitants.

Un participant souhaite savoir comment le président de la CLDR est désigné ? De plus, qu'en est-il du quart communal ?

La désignation du Président est reprise dans le règlement d'ordre intérieur de la CLDR. Il s'agit du Bourgmestre ou de l'Echevin ayant le Développement rural dans ses attributions. La CLDR peut comporter un quart de membres issus du Conseil communal au maximum, donc maximum 15 élus. Le chiffre exact est calculé au prorata du nombre de citoyens faisant partie de la CLDR.

Lors de la consultation, devons-nous nous prononcer par rapport au village ou à la commune ?

L'un comme l'autre conviennent. Il est dans tous les cas préférable de préciser si l'atout ou la faiblesse se rapporte à un village en particulier si tel est le cas. Il ne faut pas hésiter à mentionner des noms, des lieux, apporter des précisions.

Questions/réponses concernant le **diagnostic** :

Les participants pourront-ils avoir accès au diagnostic du territoire réalisé par l'Auteur ?

Pour l'instant, le document réalisé par l'Auteur est un document de travail. Lorsque le PCDR sera approuvé par le Gouvernement wallon, toutes les parties du PCDR, dont le diagnostic, seront publiés sur le site dédié (<https://www.awans-odr.info/>) et/ou sur le site communal. Toutefois, le PCDR ne sera potentiellement approuvé par le Gouvernement wallon que dans 2 ans.

En attendant, la présentation faite lors des consultations villageoises sera mise en ligne dans le courant du mois de mars et les participants, tout comme le grand public, pourra retrouver les cartes et tableaux présentés ce soir.

Questions/réponses concernant le **diagnostic du territoire** :

Un participant note que la motte féodale de Fooz semble avoir été oubliée parmi les monuments et sites classés.

La FRW se renseigne pour éventuellement ajouter l'information dans le diagnostic et les prochaines présentations.

NDLR : Il ne s'agit pas d'un oubli, cet ensemble ne fait pas l'objet d'un arrêté de classement au titre de monument ou site classé et n'est donc pas repris dans l'inventaire de la Région wallonne.

Un participant demande si la liste des arbres et haies remarquables provient de la Région wallonne ?

En effet, cette liste est reprise par la Région wallonne et les données sont consultables sur le portail cartographique du Service Public de Wallonie.

(<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=0F11B4A4602DDA1AE063D5AFA49DE692>)

La dernière mise à jour de cette liste date de 2022 et la commune a été sollicitée par la Région wallonne pour l'actualisation de celle-ci. La mise à jour antérieure datait de 2013. La mise à jour de cette liste est également une prérogative de la Commission Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM).

Précisons également que tout arbre d'envergure n'est pas systématiquement repris dans cette liste, c'est notamment le cas pour les arbres situés sur le domaine privé. Il revient au propriétaire d'entreprendre les démarches pour la reconnaissance ou non de l'arbre.

Questions/réponses concernant le **diagnostic de la population** :

Une participante, présente à la première consultation (Hognoul), demande si les chiffres relatifs aux places disponibles pour l'accueil des seniors ont été revus suite à la mention d'une quatrième structure d'accueil sur le territoire ?

Les chiffres n'ont pas été modifiés car ils proviennent de l'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique). L'Auteur n'a donc pas collecté ces données individuellement pour les additionner.

Un participant demande s'il est possible d'obtenir les chiffres relatifs aux clubs sportifs subsidiés ? Combien y-en-a-t-il ?

Les intervenants ne disposent pas des informations. Ils se renseigneront et indiqueront la réponse dans le compte-rendu.

NDLR : En 2023, des subsides ont été attribués à 15 clubs sportifs.

Qu'entend-on par clubs sportifs indépendants ?

Sont visés, les clubs sportifs non gérés par la commune.

Questions/réponses concernant le **diagnostic de l'économie** :

Une personne souhaite connaître le taux réel d'emploi intérieur sur la commune (en parallèle avec le ratio d'emploi intérieur de 92,1%).

L'Auteur de projet ne dispose pas d'infos à ce sujet.

5. Mot de la fin

Pour terminer la soirée, Perrine URBAIN, invite les participants qui le souhaitent à compléter le formulaire en ligne avec des idées complémentaires qui leur viendraient suite à la soirée. Ce formulaire sera accessible jusqu'au 29 février 2024.

Elle rappelle également les dates et lieux des prochaines rencontres et invite les participants à communiquer auprès des autres habitants sur cet événement. Enfin, elle invite les personnes

intéressées à s'inscrire à la CLDR. Cela peut être fait via les formulaires distribués sur place, ou via le formulaire en ligne (jusqu'au 29 février 2024).

Les comptes rendus des info-consultations de tous les villages et la retranscription des feuilles individuelles seront disponibles sur le site dédié à l'ODR d'Awans :

<https://www.awans-odr.info/>

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Perrine Urbain & Caroline Delbar

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

13 personnes sur 15 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Appréciation générale	79 %
2. Rythme de la réunion	79 %
3. Clarté de l'information donnée	85 %
4. Méthodologie de travail adaptée	77 %

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Perrine Urbain ou Caroline Delbar (Fondation Rurale de Wallonie) au 019/58.93.21 ou par courriel : p.urbain@frw.be ou Christophe Baldewyns (agent relais de l'Opération) au 04/364.06.33 ou env@awans.be

